

**AVIS PUBLIC  
À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER  
POUR LES INFORMER D'UN RECOURS POSSIBLE  
AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 203, BOULEVARD INDUSTRIEL  
(LOT 2 809 119 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de résolution N° 2023-904, en vertu du règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à accorder, dans la zone « 6004 », l'autorisation d'exercer un usage de bureau d'architectes pour l'immeuble situé au 203 du boulevard Industriel (lot 2 809 119 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.
- 2) Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de cette résolution aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 3) Cette demande doit être adressée à la Commission municipale dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec  
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont  
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Tour (5<sup>e</sup> étage)  
Québec (Québec) G1R 4J3

- 4) Si la Commission municipale du Québec reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité pour cette résolution, elle devra donner son avis sur sa conformité aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai ci-dessus mentionné.
- 5) Les renseignements permettant de déterminer les personnes habiles à voter du territoire ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière de la Ville de Rouyn-Noranda situé au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture des bureaux.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023  
et publié le 6 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière